[redacted]

DLP-8-3-94112823

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ISSN 0980-8507

LORRAINE

GRANDES CULTURES

Bulletin n° 2 du 4 mars 1994

Colza - **Début du vol de charançon de la tige.**

Céréales - **Désherbage précoce.**

- **Dégâts de gel dans quelques parcelles.**

Charançon de la tige du colza

Les températures douces actuelles sont favorables au vol de charançon. Les pluies risquent néanmoins de provoquer un échelonnement de ce vol.

Les premiers charançons ont été capturés à PORT-SUR-SEILLE (54) et à RIGNY-SAINT-MARTIN (55) le 28 février et le 1er mars.

Surveiller vos cuvettes. Intervenir 10 jours après les premières captures avec une pyréthrinoïde de préférence (rémanence plus longue).

Désherbage précoce des céréales

De nombreux désherbages n'ont pu être réalisés à l'automne 1993. Les températures douces de cet hiver ont permis un développement des mauvaises herbes, en particulier du vulpin.

Si les graminées et les dicotylédones sont au même stade de développement, raisonner en même temps le désherbage antigraminées et antidicotylédones.

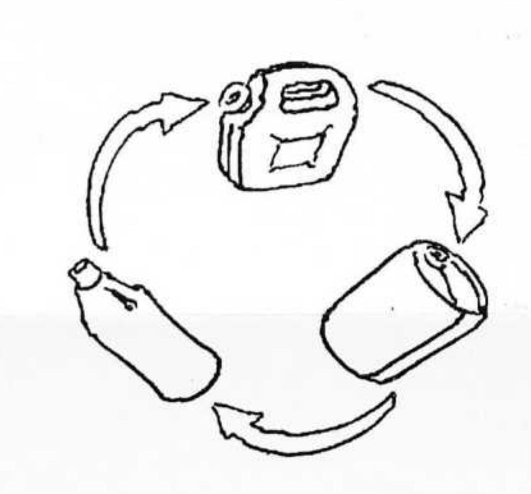
Si les vulpins sont plus développés que les dicotylédones, réaliser un traitement à base de Puma S, de Célio ou d'isoproturon, dès qu'il est possible d'entrer dans les parcelles. Préférer le Puma S et le Célio si les vulpins atteignent le stade tallage.

Eviter les fortes amplitudes thermiques. Attendre pour intervenir ultérieurement sur les dicotylédones en ajoutant un anti-gaillet.

A la sortie de l'hiver, éviter de diminuer les doses à cause des températures trop basses et du stade avancé des mauvaises herbes.

Rester prudent dans les parcelles qui ont souffert du froid et du déchaussement.

Traitements :



Changer nos habitudes, c'est vaincre des RESISTANCES.

P 384

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51

ABONNEMENT ANNUEL 310 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507